



Procès-verbal

Assemblée spéciale d'élection

Le mardi 2 juin 2026, à 19 h
Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère
305, Rue Racine, Québec (Québec) G2B 1E7
Salle RC15

Présences

■ Maude Couture	Candidate
■ Lorenzo Genois	Candidat
■ Anthony Lapierre	Candidate
■ Jean-François Martineau	Administrateur
■ Caroline Pérusse	Administratrice
■ Katérie Poulin	Administratrice

Autres présences

■ Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
--------------------	--

Présence citoyenne : Aucune personne n'assiste à l'assemblée spéciale d'élection.



Ordre du jour

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Élection <ul style="list-style-type: none">■ 3.1 Appel de candidatures et validation des bulletins■ 3.2 Présentation des personnes candidates■ 3.3 Début du scrutin (s'il y a lieu)■ 3.4 Fin du scrutin (s'il y a lieu)	19 h 03
4.	Annnonce des résultats du scrutin	19 h 30
5.	Levée de l'assemblée	19 h 35



1. Ouverture de l'assemblée

Dominique Gagnon préside l'assemblée spéciale d'élection. L'assemblée est ouverte à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour. L'adoption est proposée par Jean-François Martineau et appuyée par Caroline Pérusse.

3. Élection

Dominique Gagnon présente le rôle et la mission des conseils de quartier.

3.1. Appel de candidature et validation des bulletins

Dominique Gagnon mentionne avoir reçu trois (3) candidatures conformes :

- Maude Couture
- Lorenzo Genois
- Anthony Lapierre

3.2. Présentation des personnes candidates

Les personnes candidates se présentent en exposant leur intérêt à s'impliquer au sein du conseil de quartier à titre de membres du conseil d'administration.

Puisqu'il n'y a pas d'autre personne présente, aucun second appel à candidature n'est effectué.

Aucun scrutin n'est requis.

Pour les postes réservés aux hommes, Lorenzo Genois et Anthony Lapierre conviennent de la durée de leur mandat. Lorenzo Genois obtient un mandat de deux ans, tandis qu'Anthony Lapierre obtient un mandat d'un an.

Les personnes présentes félicitent les nouveaux administrateurs.

4. Annonce des résultats du scrutin

Sans objet.

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h15.